



# CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ / PASSEPORT

## PIÈCES A FOURNIR

septembre 2020

Pour toutes demandes de passeports ou de cartes d'identité, il est indispensable de prendre rendez-vous par internet

Passeport biométrique	Carte d'identité
Timbres fiscaux	Timbres fiscaux
Adulte : à partir de 18 ans <b>86 €</b>	Gratuité sauf renouvellement suite à perte et vol : présenter <b>25€</b> en timbres fiscaux, et tout document avec photo.
Enfant 15 ans et plus : <b>42 €</b>	
Enfant jusqu'à 14 ans : <b>17 €</b>	
<p><b>Présence INDISPENSABLE de l'intéressé(e) et de son représentant légal AU DÉPÔT ET À LA REMISE</b></p> <p>La présence du mineur de - 12 ans n'est obligatoire qu'au dépôt du dossier.</p>	

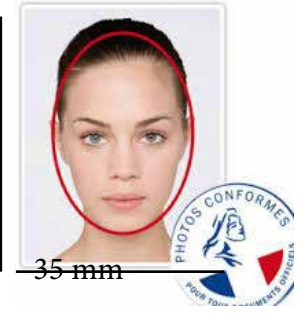
**Mairie Principale**  
40 avenue Charles de Gaulle  
95700 ROISSY-EN-France  
A l'accueil

**Prise de rendez-vous**  
7j/7 - 24h/24 en ligne sur :  
[www.roissyenfrance.fr](http://www.roissyenfrance.fr)

**ATTENTION :**

Tous passeports et cartes nationales d'identités non retirés **dans un délai de 90 jours** suivant leurs émissions seront systématiquement détruits.

**DOCUMENTS À FOURNIR**  
*Originaux + photocopies*

<p><b>Cartes nationales d'identité et passeports</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dossier pré-demande en ligne complétée et signé : <a href="https://ants.gouv.fr">https://ants.gouv.fr</a></li> <li>- Pièce d'identité/ passeport périmé(e)</li> <li>- Pièce justificative d'identité sécurisée valide</li> <li>- Justificatif de domicile à votre Nom et Prénom datant de moins de 1 an. (facture d'électricité, gaz, téléphone, avis d'imposition...)</li> </ul> <p><b>Aucun contrat n'est admis</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etat civil des parents (nom, prénoms, date de naissance, ville de naissance, nationalité).</li> <li>- Divorce (pour nom d'usage : jugement de divorce)</li> </ul> <p><b>Le cas échéant (mariage, divorce, ou nationalité)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Copie intégrale de l'acte de naissance datant de moins de 3 mois (mairie de naissance)</li> <li>- <b>Tout document prouvant la nationalité française</b></li> </ul> <p><b>Pour toute 1ère demande de carte et/ ou de passeport suite à l'acquisition de la nationalité française, veuillez vous munir de votre passeport étranger ou votre titre de séjour en plus des autres documents à fournir.</b></p> <p><b>En cas d'oubli le dossier sera rejeté par la Préfecture</b></p> <p><b>Pertes ou vols</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Déclaration de perte au service Etat-civil lors du rendez-vous ou sur internet <a href="http://www.service-public.fr">www.service-public.fr</a></li> <li>- Déclaration de vol à la Gendarmerie + timbre fiscal de 25€</li> </ul> <p><b>Personnes hébergées (majeures)</b></p> <p>une attestation d'hébergement + un justificatif de domicile + pièce d'identité de la personne qui vous héberge.</p>	<p><b>1 photo en couleur récente</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de moins de 6 mois, non coupée n'ayant pas servi pour une carte d'identité ni un passeport</li> <li>- tête nue, sans lunettes, pas de boucle d'oreille ni de piercing</li> <li>- prise de face, bouche fermée, ne pas sourire</li> <li>- oreilles visibles, pas d'accessoires cheveux</li> <li>- fond blanc (toléré si vêtements de couleur)</li> </ul> <div style="text-align: center;">  <p>45 mm</p> <p>35 mm</p> </div> <p><b>Pièces supplémentaires pour les enfants mineurs et adultes sous tutelle</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Carte d'identité des 2 parents ou des représentants légaux valides</li> <li>- Décision de justice complète statuant sur la résidence de l'enfant / jugement tutelle</li> <li>- En cas de divorce: jugement de divorce</li> <li>- En cas de garde alterné : jugement + justificatif de domicile des deux parents + cartes d'identité des deux parents + attestation du parent non présent.</li> <li>- Nom d'usage : attestation et CNI des parents</li> </ul>
---	--



# CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ / PASSEPORT PIÈCES A FOURNIR

septembre 2020

**Attention :** *Vous êtes plusieurs d'une même famille à vouloir déposer un dossier de passeport ou de carte d'identité ?*

- Il est indispensable de prendre autant de rendez-vous qu'il y a de dossiers concernés.

(Ainsi, si la demande concerne 3 passeports, pensez à réserver 3 rendez-vous. Idem pour les cartes d'identité).

- N'oubliez pas que la présence de **TOUS les demandeurs** est nécessaire, même si la demande concerne un enfant mineur placé sous votre autorité, même en bas-âge.

## VOS DÉMARCHES EN LIGNE

### Préparez votre rendez-vous :

- Compléter au préalable le formulaire directement en ligne sur :

<https://ants.gouv.fr/moncompte/s-inscrire>

- Munissez-vous de toutes les pièces justificatives nécessaires et de votre numéro de pré-demande (imprimable)

- **Portail Service Public** : <https://www.service-public.fr/>

### Vous avez la possibilité d'acheter votre timbre fiscal en ligne :

<https://timbres.impots.gouv.fr/pages/achat.choixTimbres.jsp>